

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 1 de 27

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Martec Handels AG	
Rue:	Samstagernstrasse 45	
Lieu:	CH-8832 Wollerau	
Téléphone:	+41 44 783 95 30	Téléfax: +41 44 783 95 49
e-mail:	info@martec.swiss	
Service responsable:	Dr. Gans-Eichler Chemieberatung GmbH Otto-Hahn-Str. 36 D-48161 Münster	e-mail: info@tge-consult.de Tel.: +49(0)2534 6441185 www.tge-consult.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique (CSIT) CH-8032 Zurich Téléphone d'urgence nationale (24 h): 145 (Suisse : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Skin Sens. 1; H317
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

(2E)-2-(phénylméthylidène)octanal
masse réactionnelle de 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one
linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol
l'acétate de linalyle
(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène
citral
Coumarine
(-)-pin-2 (10)-ène
citronellol
acétate de géranyle
3-p-cuményl-2-méthylpropionaldéhyde
Masse de réaction du Cis-4- (isopropyl) cyclohexanéméthanol et du Trans-4- (isopropyl) cyclohexanéméthanol

Mention Attention

d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

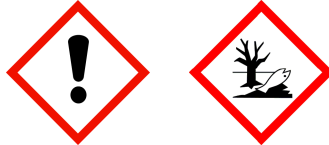
33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 2 de 27

Pictogrammes:



Mentions de danger

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

Pour des informations ou des instructions plus approfondies, voir aussi les sections 11 ou 12.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
18479-58-8	2,6-diméthyl-7-en-2-ol			1 - 3 %
	242-362-4		01-2119457274-37	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H315 H319 H336			
165184-98-5	(2E)-2-(phénylméthylidène)octanal			1 - 3 %
	639-566-4		01-2119533092-50	
	Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H317 H400 H411			
-	masse réactionnelle de 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one			1 - 3 %
	915-730-3		01-2119489989-04	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 1; H315 H317 H410			
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol			1 - 3 %
	201-134-4	603-235-00-2	01-2119474016-42	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317			
115-95-7	l'acétate de linalyle			1 - 3 %
	204-116-4		01-2119454789-19	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317			
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène			1 - 3 %
	227-813-5	601-096-00-2	01-2119529223-47	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H226 H315 H317 H304 H400 H412			

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 3 de 27

121-33-5	Vanilline			1 - 3 %
	204-465-2		01-2119516040-60	
	Eye Irrit. 2; H319			
5392-40-5	citral			1 - < 3 %
	226-394-6	605-019-00-3	01-2119462829-23	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			
141-78-6	acétate d'éthyle			1 - < 3 %
	205-500-4	607-022-00-5	01-2119475103-46	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)			0 - 1 %
	214-946-9	603-212-00-7	01-2119488227-29	
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			
91-64-5	Coumarine			0 - 1 %
	202-086-7		01-2119943756-26	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H331 H311 H301 H317 H411			
127-91-3	(-)-pin-2 (10)-ène			0 - 1 %
	242-060-2		01-2119519230-54	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H226 H315 H317 H304 H400 H410			
106-22-9	citronellol			0 - 1 %
	203-375-0		01-2119453995-23	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317			
2050-08-0	Pentyl salicylate			0 - 1 %
	218-080-2		01-2120771342-58	
	Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H400 H410			
105-87-3	acétate de géranyle			1 - < 3 %
	203-341-5		01-2119973480-35	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H317 H412			
103-95-7	3-p-cuményl-2-méthylpropionaldéhyde			1 - < 3 %
	203-161-7		01-2119970582-32	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; H315 H317 H412			
5502-75-0	Masse de réaction du Cis-4- (isopropyl) cyclohexanéméthanol et du Trans-4- (isopropyl) cyclohexanéméthanol			1 - < 3 %
	939-719-8		01-2119983532-32	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H317			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
165184-98-5	639-566-4	(2E)-2-(phénylméthylidène)octanal	1 - 3 %
		par inhalation: CL50 = >2,12 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >3000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3100 mg/kg	
-	915-730-3	masse réactionnelle de 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	1 - 3 %
		dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5000 mg/kg	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 4 de 27

78-70-6	201-134-4	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol	1 - 3 %
		dermique: DL50 = 5610 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2790 mg/kg	
115-95-7	204-116-4	l'acétate de linalyle	1 - 3 %
		dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >9000 mg/kg	
5989-27-5	227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène	1 - 3 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg M acute; H400: M=1	
121-33-5	204-465-2	Vanilline	1 - 3 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	
5392-40-5	226-394-6	citral	1 - < 3 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
141-78-6	205-500-4	acétate d'éthyle	1 - < 3 %
		dermique: DL50 = >20000 mg/kg	
1222-05-5	214-946-9	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)	0 - 1 %
		dermique: DL50 = >10000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >4640 mg/kg	
91-64-5	202-086-7	Coumarine	0 - 1 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 293 mg/kg; par voie orale: DL50 = 293 mg/kg	
106-22-9	203-375-0	citronellol	0 - 1 %
		dermique: DL50 = 2650 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3450 mg/kg	
2050-08-0	218-080-2	Pentyl salicylate	0 - 1 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
105-87-3	203-341-5	acétate de géranyle	1 - < 3 %
		dermique: DL50 = 5460 mg/kg; par voie orale: DL50 = 6330 mg/kg	
103-95-7	203-161-7	3-p-cuményl-2-méthylpropionaldéhyde	1 - < 3 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 - < 5000 mg/kg	

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 5 de 27

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Sable. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Jet d'eau pulvérisée. Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).

Pour les secouristes

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éliminer immédiatement les fuites. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Si nécessaire, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Porter un vêtement de protection approprié. (Voir section 8.)

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 6 de 27

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Mesures générales de protection et d'hygiène: Voir section 8.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants. substances radioactives. matières infectieuses. Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 20°C

Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Humidité

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
141-78-6	Acétate d'éthyle	200	730		VME 8 h	
		400	1460		VLE courte durée	
127-91-3	bêta-pinène	20	112		VME 8 h	
		40	224		VLE courte durée	
5989-27-5	D-Limonène	7	40		VME 8 h	
		14	80		VLE courte durée	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
18479-58-8	2,6-diméthyl-7-en-2-ol			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	73,5 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	20,8 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	21,7 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	12,5 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	12,5 mg/kg p.c. /jour
165184-98-5	(2E)-2-(phénylméthylidène)octanal			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,078 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	6,28 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	18,2 mg/kg p.c. /jour

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 7 de 27

Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	0,525 mg/cm ²
Salarié DNEL, aigu	dermique	local	0,525 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,019 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	4,71 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	9,11 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	0,0787 mg/cm ²
Consommateur DNEL, aigu	dermique	local	0,0787 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,056 mg/kg p.c. /jour
-	masse réactionnelle de 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one		
Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	0,648 mg/cm ²
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	3,6 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	7,33 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,16 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	2,15 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	0,38 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,25 mg/kg p.c. /jour
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,8 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	16,5 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	2,5 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	5 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	3 mg/cm ²
Salarié DNEL, aigu	dermique	local	3 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,7 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	4,1 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,25 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	2,5 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	1,5 mg/cm ²
Consommateur DNEL, aigu	dermique	local	1,5 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,2 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	1,2 mg/kg p.c. /jour
115-95-7	l'acétate de linalyle		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,75 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	2,5 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	8 mg/cm ²

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 8 de 27

Salarié DNEL, aigu	dermique	local	8 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,68 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,25 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	8 mg/cm ²
Consommateur DNEL, aigu	dermique	local	8 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,2 mg/kg p.c. /jour
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	66,7 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	9,5 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	16,6 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	4,8 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	4,8 mg/kg p.c. /jour
5392-40-5	citraol		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	9 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,7 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	0,14 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,7 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,6 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	0,14 mg/cm ²
141-78-6	acétate d'éthyle		
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	63 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1468 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1468 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	734 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	734 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	4,5 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	37 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	734 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	734 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	367 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	367 mg/m ³
1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	22 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	60 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	6.5 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	36 mg/kg p.c. /jour

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 9 de 27

Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	3,8 mg/kg p.c. /jour
91-64-5	Coumarine			
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,69 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,39 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,39 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	6,78 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,79 mg/kg p.c. /jour
127-91-3	(-)-pin-2 (10)-ène			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	5,69 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,8 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,3 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,3 mg/kg p.c. /jour
106-22-9	citronellol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	161,6 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	10 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	10 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	327,4 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	2,95 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	47,8 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	10 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	10 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	196,4 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	local	2,95 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	13,8 mg/kg p.c. /jour
105-87-3	acétate de géranyle			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	62,59 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	35,5 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	15,4 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	17,75 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	8,9 mg/kg p.c. /jour
103-95-7	3-p-cuményl-2-méthylpropionaldéhyde			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	5,83 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,67 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,45 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 10 de 27

Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,83 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,83 mg/kg p.c. /jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
18479-58-8	2,6-diméthyl-7-en-2-ol	
Eau douce		0,278 mg/l
Eau de mer		0,278 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,594 mg/kg
Sédiment marin		0,0594 mg/kg
Sol		0,103 mg/kg
165184-98-5	(2E)-2-(phénylméthylidène)octanal	
Eau douce		0.001 mg/l
Eau de mer		0.0001 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		0,064 mg/kg
Sédiment d'eau douce		3,2 mg/kg
Intoxication secondaire		6,6 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0.398 mg/kg
-	masse réactionnelle de 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	
Eau douce		0,0028 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,013 mg/l
Eau de mer		0,00028 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,73 mg/kg
Sédiment marin		0,75 mg/kg
Intoxication secondaire		10 mg/kg
Sol		0,705 mg/kg
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol	
Eau douce		0,2 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		2 mg/l
Eau de mer		0,02 mg/l
Sédiment d'eau douce		2,22 mg/kg
Sédiment marin		0,222 mg/kg
Intoxication secondaire		7,8 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,327 mg/kg
115-95-7	l'acétate de linalyle	
Eau douce		0,011 mg/l
Eau de mer		0,001 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,609 mg/kg
Sédiment marin		0,061 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 11 de 27

Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,115 mg/kg
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène	
Eau douce		0,014 mg/l
Eau de mer		0,0014 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,85 mg/kg
Sédiment marin		0,385 mg/kg
Intoxication secondaire		133 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1,8 mg/l
Sol		0,763 mg/kg
121-33-5	Vanilline	
Eau douce		0,118 mg/l
Eau de mer		0,012 mg/l
Sédiment d'eau douce		58,22 mg/kg
Sédiment marin		5,822 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		11,54 mg/kg
5392-40-5	citral	
Eau douce		0,00678 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,0678 mg/l
Eau de mer		0,000678 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		0,0678 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,125 mg/kg
Sédiment marin		0,0125 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1,6 mg/l
Sol		0,0209 mg/kg
141-78-6	acétate d'éthyle	
Eau douce		0,24 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1,65 mg/l
Eau de mer		0,024 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,5 mg/kg
Sédiment marin		0,115 mg/kg
Intoxication secondaire		200 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		650 mg/l
Sol		0,148 mg/kg
1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)	
Eau douce		0,0044 mg/l
Eau de mer		0,00044 mg/l
Sédiment d'eau douce		2 mg/kg
Sédiment marin		0,394 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1 mg/l
Sol		0,31 mg/kg
91-64-5	Coumarine	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 12 de 27

Eau douce	0,019 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)	0,0142 mg/l
Eau de mer	0,0019 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,15 mg/kg
Sédiment marin	0,015 mg/kg
Intoxication secondaire	30,7 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	6,4 mg/l
Sol	0,018 mg/kg
127-91-3	(-)-pin-2 (10)-ène
Eau douce	0,001004 mg/l
Eau de mer	0,0001 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,337 mg/kg
Sédiment marin	0,034 mg/kg
Intoxication secondaire	13,1 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	3,26 mg/l
Sol	0,067 mg/kg
106-22-9	citronellol
Eau douce	0.002 mg/l
Eau de mer	0.0002 mg/l
Sédiment d'eau douce	0.026 mg/kg
Sédiment marin	0.0026 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	580 mg/l
Sol	0.004 mg/kg
105-87-3	acétate de géranyle
Eau douce	0,00372 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)	0,0372 mg/l
Eau de mer	0,000372 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,442 mg/kg
Sédiment marin	0,044 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	8 mg/l
Sol	0,086 mg/kg
103-95-7	3-p-cuményl-2-méthylpropionaldéhyde
Eau douce	0,00109 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)	0,01092 mg/l
Eau de mer	0,00011 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,126 mg/kg
Sédiment marin	0,013 mg/kg
Intoxication secondaire	33,3 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	1 mg/l
Sol	0,025 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 13 de 27



Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Assurer une aération suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection) EN 166

Protection des mains

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau :

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

FKM (caoutchouc fluoré). - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

Temps de résistance à la perforation: ≥ 8 h

Caoutchouc butyle. - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

Temps de résistance à la perforation: ≥ 8 h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

Temps de résistance à la perforation: ≥ 8 h

NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

Temps de résistance à la perforation: ≥ 8 h

PVC (Chlorure de polyvinyle). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

Temps de résistance à la perforation: ≥ 8 h

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500 (D).

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

-Dépassement de la valeur limite

-Ventilation insuffisante et formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143). Type: P1-3

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 14 de 27

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
 Couleur: Aucune information disponible.
 Odeur: caractéristique

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation: Aucune information disponible.
 Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Aucune information disponible.
 Point de sublimation: Aucune information disponible.
 Point de ramollissement: Aucune information disponible.
 Point d'écoulement: Aucune information disponible.
 Point d'éclair: > 65 °C

Inflammabilité

solide/liquide: Aucune information disponible.
 gaz: Aucune information disponible.

Dangers d'explosion

aucune/aucun

Limite inférieure d'explosivité: Aucune information disponible.
 Limite supérieure d'explosivité: Aucune information disponible.
 Température d'auto-inflammation: Aucune information disponible.

Température d'inflammation spontanée

solide: Aucune information disponible.
 gaz: Aucune information disponible.

Température de décomposition: Aucune information disponible.

pH-Valeur: Aucune information disponible.

Viscosité dynamique: Aucune information disponible.

Viscosité cinématique: Aucune information disponible.

Durée d'écoulement: Aucune information disponible.

Hydrosolubilité: Aucune information disponible.

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau: SECTION 12: Informations écologiques

Pression de vapeur: Aucune information disponible.
 (à 20 °C)

Pression de vapeur: Aucune information disponible.
 (à 50 °C)

Densité (à 20 °C): 0,910 - 0,990 g/cm³

Densité apparente: Aucune information disponible.

Densité de vapeur relative: Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes
 aucune/aucun

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 15 de 27

Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant: Aucune information disponible.
 Teneur en solvant: Aucune information disponible.
 Teneur en corps solides: Aucune information disponible.
 Taux d'évaporation: Aucune information disponible.

Information supplémentaire

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
 Cf. chapitre 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.
 En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
165184-98-5	(2E)-2-(phénylméthylidène)octanal				
	orale	DL50 3100 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 >3000 mg/kg	Lapin	ECHA Dossier	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >2,12 mg/l	Rat	ECHA Dossier	
-	masse réactionnelle de 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one				
	orale	DL50 5000 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol				

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 16 de 27

	orale	DL50 mg/kg	2790	Rat	Food Cosmet. Toxicol. Vol. 2, pp. 327-34	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	5610	Lapin	Study report (1970)	OECD Guideline 402
115-95-7	l'acétate de linalyle					
	orale	DL50 mg/kg	>9000	Rat.	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Lapin.	ECHA Dossier	
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène					
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (2010)	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000		REACH Registration Dossier	
121-33-5	Vanilline					
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat	ECHA Dossier	OCDE 402
5392-40-5	cital					
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat.	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat.	ECHA Dossier	
141-78-6	acétate d'éthyle					
	cutanée	DL50 mg/kg	>20000	Lapin.	ECHA Dossier	
1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)					
	orale	DL50 mg/kg	>4640	Rat.	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 mg/kg	>10000	Rat.	ECHA Dossier	
91-64-5	Coumarine					
	orale	DL50 mg/kg	293	Rat	HSDB (Hazardous Substances Data Bank)	
	cutanée	DL50 mg/kg	293	Rat	HSDB (Hazardous Substances Data Bank)	
	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l			
106-22-9	citronellol					
	orale	DL50 mg/kg	3450	Rat.	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 mg/kg	2650	Lapin	ECHA Dossier	
2050-08-0	Pentyl salicylate					
	orale	ATE mg/kg	500			
105-87-3	acétate de géranyle					

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 17 de 27

	orale	DL50 mg/kg	6330	Rat	Food Cosmet. Toxicol. 2, 327-343 (1964)	
	cutanée	DL50 mg/kg	5460	Lapin	ECHA Dossier	
103-95-7	3-p-cuményl-2-méthylpropionaldéhyde					
	orale	DL50 > 2000 - < 5000 mg/kg		Rat	ECHA Dossier	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	ECHA Dossier	

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. ((2E)-2-(phénylméthylidène)octanal; masse réactionnelle de 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one; linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol; l'acétate de linalyle; (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène; citral; Coumarine; (-)-pin-2 (10)-ène; citronellol; acétate de géranyle; 3-p-cuményl-2-méthylpropionaldéhyde; Masse de réaction du Cis-4- (isopropyl) cyclohexanéméthanol et du Trans-4- (isopropyl) cyclohexanéméthanol)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
18479-58-8	2,6-diméthyl-7-en-2-ol					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r (80) mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 (38) mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les algues	NOEC (25) mg/l	3 d	Desmodesmus subspicatus Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC (10) mg/l	2 d	Daphnia magna	ECHA Dossier	
165184-98-5	(2E)-2-(phénylméthylidène)octanal					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,7 mg/l	96 h	Pimephales promelas	ECHA Dossier	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 18 de 27

	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	[>0,065]	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,36 mg/l	0,59 -	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,063	21 d	Daphnia magna	ECHA Dossier	
-	masse réactionnelle de 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1,3 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>2,6	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1,38	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,16	30 d	Danio rerio	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,028	21 d	Daphnia magna	ECHA Dossier	
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	27,8	96 h	Oncorhynchus mykiss	Study report (1991)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	88,3	96 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (1988)	other: DIN 38412 L 9
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	59 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1991)	OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 100	0,5 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Study report (1991)	OECD Guideline 209
115-95-7	l'acétate de linalyle						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	11 mg/l	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	62 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	15 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	(9,6)	3 d	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier	
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,72	96 h	Pimephales promelas	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,32	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,307	48 h	Daphnia magna	Study report (2013)	OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	209	3 h		REACH Registration Dossier	
121-33-5	Vanilline						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	(57) mg/l	96 h	Tête de boule	ECHA Dossier	OCDE 203

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 19 de 27

	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	120 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA Dossier	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	36,79	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	OCDE 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	5,9 mg/l	21 d	Daphnia magna	ECHA Dossier	OECD 202
5392-40-5	citral						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	6,78	96 h	Leuciscus idus	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	103,8	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	6,8 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	160	0,5 h	Boue activée	ECHA Dossier	
141-78-6	acétate d'éthyle						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>100	96 h	Pimephales promelas	ECHA Dossier	OCDE 210
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>100	72 h	Green algae	ECHA Dossier	
1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1,36	96 h	Lepomis macrochirus	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,854		Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,47	48 h	Acartia tonsa	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,093	21 d	Lepomis macrochirus	ECHA Dossier	
91-64-5	Coumarine						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1,452	96 h		Environ. Toxicol. Chem. 15: 100-106. (20	REACH guidance on QSARs R.6, May/July 20
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	8,012	48 h		Environ. Toxicol. Chem. 15: 100-106. (20	REACH guidance on QSAR
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,191	30 d		Environ. Toxicol. Chem. 15: 100-106. (20	REACH guidance on QSARs R.6, May/July 2
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	0,5 mg/l	21 d		Environ. Toxicol. Chem. 15: 100-106. (20	REACH guidance on QSARs R.6, May/July 20
127-91-3	(-)-pin-2 (10)-ène						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,557	96 h	Cyprinus carpio	ECHA Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	0,7 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1,09	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	326	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	ECHA Dossier	OECD Guideline 209
106-22-9	citronellol						

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 20 de 27

	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	14,66	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	2,4 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	17,5	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	
105-87-3	acétate de géranyle						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	68,12	96 h	Leuciscus idus	ECHA Dossier	DIN 38412, part L15
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	3,72	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	14,1	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	EU Method C.2
103-95-7	3-p-cuményl-2-méthylpropionaldéhyde						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1,42	96 h		Risk Assessment Division, United States	ECOSAR v2.0 mono aldehyde 96-hour fish L
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	4,3 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	1,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,71	21 d	Daphnia magna	ECHA Dossier	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	ca. 100	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	ECHA Dossier	OECD Guideline 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
18479-58-8	2,6-diméthyl-7-oxo-2-octanol			
	OECD 301B / ISO 9439 / CEE 92/69 annexe V, C.4-C	72%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
165184-98-5	(2E)-2-(phénylméthylidène)octanal			
	OECD 301F / ISO 9408 / CEE 92/69 annexe V, C.4-D	97%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
-	masse réactionnelle de 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one			
	OECD 301C / ISO 9408 / CEE 92/69 annexe V, C.4-F	0%	28	ECHA Dossier
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol			
	OECD 301D / CEE 92/69 annexe V, C.4-E	64,2%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
115-95-7	l'acétate de linalyle			
	OECD 301F / ISO 9408 / CEE 92/69 annexe V, C.4-D	70-80%	28	ECHA Dossier
	Le produit est biodégradable.			
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène			
	OECD 301D / CEE 92/69 annexe V, C.4-E	80 %	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
121-33-5	Vanilline			

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 21 de 27

	OECD 301C / ISO 9408 / CEE 92/69 annexe V, C.4-F	97-100%	14	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
5392-40-5	citral			
	EU Method C.4-D	90%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
141-78-6	acétate d'éthyle			
	other guideline	>60%	10	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)			
	OECD Guideline 301 B	2%	28	ECHA Dossier
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			
91-64-5	Coumarine			
	OCDE 301C/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-F	100%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
127-91-3	(-)-pin-2 (10)-ène			
	OECD 301D / CEE 92/69 annexe V, C.4-E	76%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
106-22-9	citronellol			
	EU Directive 79/831/EEC Annex V, part C	90 %	28	ECHA Dossier
	Le produit est biodégradable.			
105-87-3	acétate de géranyle			
	EEC Directive 79-831, Annex V, Part C, 5.2	>70%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
103-95-7	3-p-cuményl-2-méthylpropionaldéhyde			
	OECD 301B / ISO 9439 / CEE 92/69 annexe V, C.4-C	65,5%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
18479-58-8	2,6-diméthyl-7-en-2-ol	3,25
165184-98-5	(2E)-2-(phénylméthylidène)octanal	5,3
-	masse réactionnelle de 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	5,65
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol	2,9
115-95-7	l'acétate de linalyle	3,9
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène	4,38
121-33-5	Vanilline	1,17
5392-40-5	citral	2,76
141-78-6	acétate d'éthyle	0,73
1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)	5,3
91-64-5	Coumarine	1,51
127-91-3	(-)-pin-2 (10)-ène	26610
106-22-9	citronellol	3,41
105-87-3	acétate de géranyle	4,48
103-95-7	3-p-cuményl-2-méthylpropionaldéhyde	3,4

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
--------	-----------	-----	--------	--------

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 22 de 27

5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène	864,8	no data	ECHA Dossier
127-91-3	(-)-pin-2 (10)-ène	1125	no data	QPRF (2014)
103-95-7	3-p-cuményl-2-méthylpropionaldéhyde	155		Journal of Fisheries

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

160305 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Rebut de fabrication et produits non utilisés; Déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

160305 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Rebut de fabrication et produits non utilisés; Déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (masse réactionnelle de 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 23 de 27

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:

III

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

90

Code de restriction concernant les tunnels:

-

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (masse réactionnelle de 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:

III

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (reaction mass of 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one and 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one and 1-(1,2,

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:

III

9



Marine polluant:

YES

Dispositions spéciales:

274, 335, 969

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

EmS:

F-A, S-F

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 24 de 27

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
 (reaction mass of 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one and 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one and 1-(1,2,9

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

A97 A158 A197

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

30 kg G

Passenger LQ:

Y964

Quantité exceptée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

964

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

450 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

964

IATA-Quantité maximale (cargo):

450 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Oui



Matières dangereuses:

masse réactionnelle de 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

2010/75/UE (COV): non déterminé

2004/42/CE (COV): non déterminé

Indications relatives à la directive E2 Danger pour l'environnement aquatique

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n°

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 25 de 27

2020/878)

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3, 75

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

2,6-diméthyl-2-octanol

(2E)-2-(phénylméthylidène)octanal

masse réactionnelle de 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2

,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one et 1-(1,2,3,5,6,7,

8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one

linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol

l'acétate de linalyle

(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène

Vanilline

citral

acétate d'éthyle

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)

Coumarine

(-)-pin-2 (10)-ène

citronellol

acétate de géranyle

3-p-cuményle-2-méthylpropionaldéhyde

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Rev. 1.0; Première publication: 14.03.2022

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures

DNEL: Derived No Effect Level

d: day(s)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

ECHA: European Chemicals Agency

EWC: European Waste Catalogue

IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 26 de 27

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
 h: hour
 LOAEL: Lowest observed adverse effect level
 LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 NOAEL: No observed adverse effect level
 NOAEC: No observed adverse effect concentration
 NLP: No-Longer Polymers
 N/A: not applicable
 OECD/OCDE: Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques
 PNEC: predicted no effect concentration
 PBT: Persistent bioaccumulative toxic
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
 REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals
 SVHC: substance of very high concern
 TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
 NU : Nations Unies
 VOC: Volatile Organic Compounds

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H301 Toxique en cas d'ingestion.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H311 Toxique par contact cutané.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H331 Toxique par inhalation.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Procédure de classification:
 Dangers pour la santé: Méthode de calcul.
 Risques environnementaux: Méthode de calcul.
 Risques physiques: Sur la base des données de contrôle et / ou calculé et / ou estimé.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

33100 SDS_martec_Désodorisant pour armoires

Date de révision: 14.03.2022

Code du produit:

Page 27 de 27

stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)